



Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᐆ ᐃᐅᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐆ ᐃᐃᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱ ᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱᐱ

COMPTE RENDU DE LA 141^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(Adopté)

DATE : Le 7 juin 2005

LIEU : Salle R-416, bureaux de Pêches et Océans Canada, à Québec

PRÉSENTS : François Boulanger, Canada
Guy Demers, Québec
Marian Fournier, Québec
Ginette Lajoie, ARC, présidente
Pierre Moses, Québec
Claude Saint-Charles, Canada
Gilles H. Tremblay, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Glen Cooper, ARC
George L. Diamond, ARC
Willie Iserhoff, membre d'office du CCCPP
Chantal Leblanc-Bélanger, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC, vice-président
Denis Vandal, Québec

INVITÉS : Richard Nadeau, Pêches et Océans Canada
Jean-François Vachon, stagiaire, CCEBJ

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

François Boulanger propose, secondé par Pierre Moses, que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Mot de bienvenue de Richard Nadeau, directeur régional des Océans et de l'Habitat, Pêches et Océans Canada
2. Présentation de Jean-François Vachon sur l'état d'avancement du projet de stage
3. Adoption du compte rendu de la 140^e réunion (6 avril 2005)
4. État d'avancement des dossiers
5. Adoption des états financiers pour l'année 2004-2005
6. Adoption du rapport annuel 2004-2005
7. Résolution sur la Loi modifiant la Loi sur la Forêt (n^o 71) concernant la réduction de possibilité forestière
8. Prochaine réunion

1. Mot de bienvenue de Richard Nadeau, directeur de la Direction régionale des océans et de l'habitat, Pêches et Océans Canada

M. Nadeau résume le rôle de la Direction régionale des océans et de l'habitat (DROH) concernant les évaluations environnementales, la gestion de l'habitat et les zones de protection marine. Parmi celles-ci, il y a une aire marine située près de Wemindji pour laquelle la DROH, l'Université McGill et la communauté collaborent afin d'assurer un statut de protection. Par ailleurs, la Direction prévoit mettre sur pied un service spécifique pour le Nord au cours des prochaines années. De manière générale, Richard Nadeau souhaite harmoniser davantage les démarches de la DROH avec les partenaires du gouvernement du Québec.

Un membre de l'ARC demande si la politique d'«aucune perte nette d'habitat» sera maintenue lors des évaluations environnementales de la Direction des Océans et de l'Habitat. Selon M. Nadeau, le principe sera assurément conservé car il assure le développement durable. Son application, parfois discrétionnaire, devrait toutefois faire l'objet d'un meilleur encadrement.

Une question a trait au rapport d'un atelier d'experts sur le projet hydroélectrique Eastmain 1-A/dérivation Rupert. M. Nadeau a indiqué que le rapport sera disponible sous peu. Selon un membre de l'ARC, il faudrait envisager, dans l'esprit de ces ateliers, des programmes de recherche et de suivi à long terme concernant les projets d'envergure; ces programmes seraient distincts de ceux mis en place par les promoteurs de projets. Il reviendrait au CCEBJ d'engager les organismes gouvernementaux à mettre en place des programmes d'acquisition et de mise à jour de données. Richard Nadeau croit qu'il est parfois difficile de reconnaître les acquis d'études antérieures. Il a suggéré la tenue d'une journée de rencontre spécifique à ce sujet.

2. Présentation de Jean-François Vachon sur l'état d'avancement du projet de stage

Jean-François Vachon a été embauché, en avril 2005, à titre de stagiaire en gestion des matières résiduelles. Il a pour mandat de collaborer à un projet-pilote de recyclage dans la communauté de Wemindji. À terme, ce projet servirait de modèle aux autres communautés criées.

M. Vachon a d'abord rappelé les acquis du stage de l'été précédent : Romain Rosant avait produit un répertoire des recycleurs desservant la Baie James, un répertoire de sites Internet éducationnels de même qu'une banque de photos concernant les sites d'enfouissement. Par ailleurs, des essais de récupération des pneus usagés ont été lancés dans plusieurs communautés criées.

Données sur les matières résiduelles

Dans un premier temps, Jean-François Vachon a pris connaissance des études pertinentes dans ce domaine. Il signale une analyse environnementale effectuée dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet d'incinérateur de Wemindji, en 2000. L'analyse évalue à 1,5 tonne métrique la quantité de matières résiduelles produites par la communauté de Wemindji chaque jour. Or, cette production pourrait atteindre plus de 4 tonnes par jour d'ici 40 ans, ce qui excéderait la capacité de l'incinérateur (3 tonnes/jour).

La mise sur pied d'un programme de récupération et de recyclage apparaît comme une solution pratique, car cela réduirait la quantité de matières résiduelles à incinérer. Les métaux, le verre et les matières dangereuses, c'est-à-dire les matériaux non combustibles, seraient d'abord visés. Certains modèles de centres de tri mis sur pied au Sud du Québec pourraient être des modèles intéressants. Par ailleurs, un nouveau site d'enfouissement doit être envisagé pour les résidus d'incinération.

Financement et collaboration

Au niveau du financement, les communautés cries reçoivent, en vertu de la *Loi sur les Cris et les Naskapis (du Québec)*, un montant des Affaires indiennes et du Nord (AINC) pour la collecte des déchets et la gestion des sites d'enfouissement. Aucun budget n'est toutefois prévu pour la récupération et le recyclage. En outre, il n'a pas été possible, vu l'état peu avancé du projet, d'avoir accès aux programmes de Recyc-Québec.

Afin que la collaboration de Recyc-Québec au projet soit acquise, une lettre sera préparée à l'intention du président-directeur-général de la société d'État. Pareillement, on fera appel au responsable de ce dossier aux Affaires indiennes et du Nord.

Plan de gestion des matières résiduelles

Un membre du Québec indique que le gouvernement prévoit du financement pour l'élaboration de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) : ces ressources permettraient de concevoir un plan pour l'ensemble des communautés de la Baie James, cries et jamésiennes confondues. À son avis, il faut une masse critique de population afin de répartir les coûts d'infrastructure et de transport.

L'ARC a déjà préparé un document d'orientation, souligne une membre de cette partie, concernant la gestion des matières résiduelles sur le Territoire de la Baie James, soit l'équivalent d'un PGMR. Un tel plan serait toutefois difficile à mettre en oeuvre en raison de l'étendue et de la diversité du Territoire. Elle croit qu'il faut gagner l'adhésion de la population avant d'engager des fonds dans un programme de recyclage : c'est d'abord au niveau d'une communauté que cette approche doit être appliquée.

Selon M. Vachon, il est possible de se conformer aux exigences de rentabilité, pour le transport, en chargeant un camion de matériaux divers qui pourront être livrés à des points de chute non loin l'un de l'autre au sud du Québec. Un membre du Canada croit également que le projet doit garder une échelle restreinte afin d'assurer de petits succès qui, le cas échéant, pourront être appliqués ailleurs. Il serait pertinent, selon un membre du Québec, d'examiner les modèles de recyclage mis en place dans les petites communautés de la Côte-Nord ou d'autres régions éloignées.

Un membre du Québec a demandé si l'incinérateur de Wemindji permet la valorisation énergétique. La réponse est négative en raison des coûts d'infrastructure importants.

Le secrétaire informe les membres qu'un assistant a également été embauché pour le projet. Il s'agit d'Andrew Biron, originaire de Wemindji, qui mène présentement des études en administration au Canador College de North Bay (Ontario).

3. Adoption du compte rendu de la 140^e réunion (6 avril 2005)

Gilles H. Tremblay propose, secondé par Marian Fournier, que le compte rendu de la 140^e réunion du CCEBJ soit adopté tel que modifié.

4. État d'avancement des dossiers

a. Consultation sur le Plan de développement durable

Romeo Saganash, vice-président, a présenté une version abrégée du mémoire du CCEBJ sur le Plan de développement durable lors de la consultation à Chibougamau, le 17 mai 2005. Chantal-Leblanc Bélanger, Guy Demers et Pierre Moses s'y trouvaient également afin d'assurer la représentation des autres parties.

Une membre de l'ARC souhaite attirer l'attention sur le discours prononcé par le Grand Chef Ted Moses au terme de sa rencontre avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de cette consultation. Le Grand Chef y souligne, entre autres, la nécessité de mettre à jour le processus d'évaluation et d'examen de la CBJNQ afin de le rendre davantage redevable au public.

b. Mesures transitoires applicables à la villégiature privée

Le secrétaire vérifiera si le MRNF entend répondre à la lettre du CCEBJ (avril 2005) concernant les données cartographiques nécessaires afin de participer aux consultations sur le Plan régional de développement des terres publiques (PRDTP).

c. Mise en œuvre du Plan stratégique du CCEBJ

Les membres du Comité administratif étudieront un projet de plan de mise en œuvre du Plan stratégique et feront une recommandation à cet effet au CCEBJ.

d. Commission régionale sur la qualité de l'eau

En mai 2004, le chef de Waswanipi a présenté au CCEBJ une recommandation concernant la mise sur pied d'une commission régionale sur la qualité de l'eau; celle-ci s'inspirerait du modèle d'une commission existante à Waswanipi («Water

Quality Commission») : cette dernière a pour mandat de surveiller la qualité de l'eau autant dans les camps de chasse que dans la communauté. En février 2005, le CCEBJ a répondu que les membres étudieraient divers modes de gestion de l'eau et en feraient état au printemps 2005.

Selon un membre de l'ARC, la difficulté réside en l'absence d'un réseau de suivi de la qualité de l'eau. Elle croit qu'il faut miser sur les données existantes afin de créer un tel réseau, notamment l'information compilée par le biais des études de suivi des effets sur l'environnement (ÉSEE) visant les exploitations minières. Hydro-Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) disposeraient également de données sur la qualité de l'eau au Nord. Selon un membre du Québec, une synthèse permettrait de rendre accessible ces données éparses.

Le secrétaire tentera d'obtenir davantage d'information, sur place au besoin, concernant le fonctionnement de la commission sur la qualité de l'eau de Waswanipi. Au sujet des données à cet égard, le secrétaire consultera Edith Van de Walle et Denis Laliberté du MDDEP.

e. Amendement au Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le secrétaire transmettra sa présentation aux membres après la réunion.

f. Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

Le règlement comprend de nouvelles exigences visant les lieux d'enfouissement en tranchée, les lieux d'enfouissement en territoire isolé et les installations d'incinération.

5. Adoption des états financiers pour l'année 2004-2005

Sur une proposition de Pierre Moses, appuyée par Gilles H. Tremblay, les états financiers du CCEBJ pour l'année 2004-2005, préparés par Ruel, Giroux, Dorion, Comptables agréés, sont adoptés à l'unanimité.

Les membres conviennent de discuter, à la prochaine réunion, de l'utilisation des montants résiduels de subventions.

6. Adoption du rapport annuel 2004-2005

Le projet de rapport annuel préparé par le secrétaire exécutif n'a pas été commenté par les membres du Comité administratif. Ces derniers devront étudier le projet de rapport, d'ici le 14 juin 2005, afin qu'une version révisée soit soumise au CCEBJ pour adoption avant le 18 juin 2005, ceci afin de respecter le délai légal prévu à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Un membre de l'ARC croit qu'il serait possible d'alléger les annexes en les regroupant ou en supprimant celles qui ne sont plus pertinentes. Par ailleurs, le rapport comprendra un tableau présentant les orientations adoptées par le CCEBJ dans le cadre de sa planification stratégique.

7. Résolution sur la Loi modifiant la Loi sur la Forêt (n° 71) concernant la réduction de possibilité forestière

Un membre du Québec présente une résolution qui recommanderait au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de donner priorité, lors de l'attribution commerciale de bois à la Baie James, aux entreprises qui transforment cette ressource sur le Territoire. Ce membre rappelle que la résolution ne remet pas en question les objectifs de développement durable et de préservation de la biodiversité visés par la réduction de possibilité ligneuse, mais plutôt la répartition de celle-ci.

Dans la foulée des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique (dite «Commission Coulombe») en décembre 2004, le gouvernement du Québec a intégré à son projet de loi n° 71 (amendement à la *Loi sur les forêts*) les réductions de possibilité forestière prévues pour chaque région. Il s'avère que la réduction est plus importante pour les entreprises forestières de la Baie James, soit 25%. L'attribution de bois s'en trouverait réduite d'environ 19%. Or, il semble que les entreprises récoltant et transformant leur bois à la Baie James soient davantage touchées par cette mesure que les entreprises qui transforment le bois à l'extérieur de la région. Ceci aurait pour effet d'augmenter la proportion de bois transformé à l'extérieur de la région (actuellement de 42%).

Comme le gouvernement du Québec a récemment présenté un Plan de développement durable, ce membre croit qu'il revient au CCEBJ d'attirer son attention sur des décisions qui vont à l'encontre du développement durable en raison de leur incidence négative sur la stabilité et le développement économique et social des communautés jamésiennes.

Comme le CCEBJ n'a pas analysé le rapport de la Commission Coulombe, un membre de l'ARC estime qu'il faudrait s'informer davantage avant de se prononcer sur une telle résolution. Pour ce qui est de l'attribution prioritaire proposée en faveur des entreprises jamésiennes, quel serait l'impact sur les entreprises crie qui travaillent en partenariat avec des compagnies forestières de l'extérieur de la Baie James? Enfin, elle se demande si la disposition de la CBJNQ concernant les intérêts des non-autochtones permet au CCEBJ d'appuyer les Jamésiens à l'encontre des autres non-autochtones.

Les membres conviennent d'analyser la résolution proposée et ses incidences afin d'en discuter à nouveau lors de la prochaine réunion du CCEBJ.

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEBJ se tiendra au secrétariat, à Montréal, le jeudi 21 juillet 2005.



Marc Jetten

Secrétaire exécutif

Le 18 octobre 2005